



Règlement intérieur du Badminton Club d'Aix les Bains - BAB73

Le présent règlement a pour but de préciser les droits et devoirs des licenciés du Badminton Club d'Aix les Bains. Il complète les statuts du club. Chaque adhérent doit prendre connaissance de ce texte et en respecter les consignes. L'adhésion au Club par le paiement de la cotisation annuelle vaut acceptation de ce règlement.

LICENCES

- Seuls sont membres du club les personnes à jour de leur cotisation annuelle ayant fourni un certificat médical, qui permet, en plus de l'obtention de la licence, d'avoir une couverture par l'assurance.
- L'inscription est valable de septembre à juin de l'année suivante.
- Deux séances d'essai seront accordées. Les joueurs devront s'acquitter de leur cotisation à la troisième séance.
- Un dossier d'inscription vous sera remis par un des membres du bureau.
- Plusieurs tarifs sont pratiqués : Adulte, étudiant, jeune, couple. (voir plaquette ou site Internet)
- Aucun dossier incomplet ne sera accepté.
- Les membres du club sont licenciés à la Fédération Française de Badminton.
- Tout licencié doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes. Les statuts du club sont à la disposition des licenciés pour consultation.
- Toute licence réglée au Badminton Club d'Aix les Bains ne pourra être remboursée ni partiellement ni totalement en cours de saison quelque soit la raison invoquée.
- Les inscriptions en cours de saison bénéficient d'un tarif réduit à partir du 1er mars.

CERTIFICAT MEDICAL

- Afin de réduire les responsabilités du club en cas de blessure, tout joueur voulant pratiquer le badminton devra avoir fourni son dossier complet avant d'accéder aux entraînements. Le Badminton Club d'Aix les Bains dégage toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le Club.

COMITE DIRECTEUR

- Les décisions majeures sont prises par le Comité Directeur, débattues en Assemblée Générale.
- La politique du club est appliquée par le bureau et son président.
- Le Comité Directeur s'étend, sur décision du Bureau, aux entraîneurs, animateurs ainsi que les personnes participant à la vie du club. (organisation de tournoi, responsable de créneau).

ASSEMBLEE GENERALE

- Toutes les personnes licenciées au Badminton Club d'Aix les Bains. se doivent de participer à l'Assemblée Générale. L'assemblée Générale ordinaire est tenue une fois par an en début de saison.
- Une assemblée Générale extraordinaire peut-être tenue à n'importe quel moment sur décision du Bureau et du Président.

DEROULEMENT DES SEANCES

- Elles ont lieu le lundi et le mardi de 18h00 à 22h00, le mercredi et le jeudi de 18h à 20h au gymnase Garibaldi. La séance du mercredi est interrompue de janvier à avril.
- Ces horaires doivent être impérativement respectés.
- L'accès au gymnase est réservé aux membres du club.
- L'accès aux vestiaires et douches chaudes vous est autorisés (filles/garçons).
- Les chaussures de sport sont obligatoires avec des semelles ne marquant pas sur le sol.
- Tout joueur doit installer et désinstaller les poteaux et les filets.
- Pour des raisons de sécurité, les sacs contenant des affaires personnelles doivent être disposés le long des murs du gymnase. Il est interdit de conserver ces affaires entre deux terrains.
- Quelques séances d'initiation pour les débutants qui le désirent pourront être organisées avec la participation des membres du club pour l'organisation.
- Des rencontres amicales peuvent être organisées en cours de saison en interne.
- Quand les 10 terrains sont utilisés, le jeu en double est obligatoire. Dans ce cas, lors de la fin de chaque match tous les joueurs (gagnants comme perdants) doivent quitter le terrain. Ils laissent la place à 4 nouveaux joueurs sur le terrain concerné. Les 4 joueurs ayant terminé leur match retournent à l'entrée du gymnase pour attendre à leur tour qu'un terrain se libère après avoir laissé la priorité aux joueurs précédemment en attente.
- Un match d'une durée supérieure à 30 minutes doit également s'interrompre pour permettre l'accès aux terrains aux joueurs en attente.

- Le responsable de créneau ou son suppléant ont toute autorité pour garantir le bon fonctionnement des séances. En cas de non respect du présent règlement ou d'un comportement pouvant nuire aux autres joueurs ou au matériel un avertissement verbal pourra être donné, suivi en cas de récidive d'une exclusion prononcée par le bureau.

SECURITE

- Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton.
- Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de déposer leur enfant à la salle.

COMPORTEMENT SPORTIF

- Le premier principe d'un sportif est de respecter son sport ainsi que son adversaire. Tout licencié présentant un mauvais esprit et/ou un mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club et du Badminton, tant à l'entraînement qu'en compétition se verra averti verbalement. Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, les membres du bureau statueront sur les éventuelles sanctions à prendre. Ses sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive en passant par la non inscription en tournoi de la dite personne etc.

RESPONSABILITES

- Garanties de l'assurance FFBA : responsabilité civile, défense-recours, accident corporels.
- La pratique du Badminton se déroule dans des structures municipales, avec du matériel (poteaux, filets etc....) n'appartenant pas au club. En cas de dégradations la responsabilité incombera à la personne impliquée. En cas de débours le club ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans le gymnase.

INTERCLUBS

- Tout joueur désirant participer à la compétition interclubs devra, en début de saison, signer le contrat d'engagement aux interclubs.

INSCRIPTIONS COMPETITIONS

- Tout joueur inscrit à un tournoi (quel qu'il soit) et qui ne s'y présente pas, devra justifier de son absence (certificat). Dans le cas contraire, il lui sera demandé de rembourser le Badminton Club d'Aix les Bains du montant total de l'inscription. **Tout joueur s'inscrivant isolément ne se verra pas rembourser ses frais d'inscriptions sauf cas exceptionnel en concertation avec les responsables du club.**
- Tout joueur licencié au Badminton Club d'Aix les Bains qui s'inscrit à une compétition organisée par le club, devra obligatoirement participer à l'organisation de ladite compétition sous peine de se voir déclaré WO le jour du tournoi.
- Le Badminton Club d'Aix les Bains rembourse aux compétiteurs un nombre de tournois fixé en début de saison par l'assemblée générale. Le choix des tournois peut-être modifié en cours d'année et le nombre réduit en cas de difficultés de trésorerie
- Tout joueur compétiteur adulte et tout membre de l'équipe interclub s'engage à participer à la vie du club et aux sollicitations relayées par les membres du bureau. Ces séquences comme l'accompagnement du coach pour les entraînements jeunes, l'aide lors de l'organisation des rencontres internes, du tournoi des jeunes, des interclubs ou lors des braderies, ... sont essentielles à la vie associative du club. Sans un minimum de 3 participations, aucune inscription aux tournois ne sera prise en charge par le club.

VOLANTS ET RAQUETTES

- Les volants sont à la charge des joueurs. Le Badminton Club d'Aix les Bains offre la possibilité à ses adhérents d'acheter des volants (plumes ou plastiques) à des prix inférieurs au prix public. Cette réduction inclut une participation financière du Club. Aussi, seuls les adhérents ayant réglé leur cotisation annuelle peuvent bénéficier de ces tarifs.
- En fonction des demandes et des offres disponibles chez notre partenaire, des tarifs minorés peuvent être proposés sur certaines raquettes.
- En fonction des disponibilités, un prêt de raquette et d'un volant plastique est possible pour les 3 premières séances d'essai en début de saison.

INVITES

- Les adhérents peuvent exceptionnellement inviter une personne étrangère au club, à condition de le signaler quelques jours avant à un membre du bureau et de respecter le présent règlement.

INFORMATIONS

- Elles sont affichées sur le panneau prévu à cet effet dans le gymnase durant les créneaux du club.